

REGLEMENT DU JEU « LES INSTANTS MAGIQUES DE LA RENTREE »

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La société Unibail Marketing & Multimédia – U2M, société par actions simplifiée, au capital de 38120 Euros, immatriculée sous le numéro 433 127 537 RCS Paris, ayant son siège social 7 place du Chancelier Adenauer, CS 31622 - 75 772 PARIS Cedex 16 (ci-après « l'organisateur ») organise, du 28 août au 12 septembre 2010, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Les instants magiques de la rentrée » se déroulant dans les 6 centres commerciaux suivants :

Carré Sénart, Ville Nouvelle de Sénart / Forum des Halles, Paris / Les Quatre Temps, La Défense / Parly2, Le Chesnais / Rosny 2, Rosny-sous-Bois / Vélizy 2, Vélizy .

Les instants magiques se dérouleront :

- du samedi 28 août 2010 au samedi 11 septembre 2010 (jours ouvrés) pour les 5 centres suivants : Carré Sénart, Parly2, Rosny2, Forum des Halles, Velizy2,
- du samedi 28 août au dimanche 12 septembre 2010 (dimanche inclus) dans le centre des Quatre Temps.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU INSTANTS MAGIQUES

Les « instants magiques » sont ouverts à toute personne physique majeure résidant en France.

Ne peuvent être éligibles les personnes suivantes :

- les mandataires sociaux et employés de l'organisateur, de toute société du Groupe Unibail-Rodamco, dont la société Unibail-Rodamco SE ainsi que ses filiales ;
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu ainsi que le personnel de l'étude d'Huissier de justice chez qui le règlement est déposé ;
- les mandataires sociaux et employés des boutiques des centres commerciaux - ainsi que les membres des familles des personnes ci-dessus mentionnées (même nom de famille, même adresse postale).

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU INSTANTS MAGIQUES - DOTATIONS

Une personne déguisée en fée désignera trois (3) gagnants par jour (du lundi au samedi du 28 août au 11 septembre pour les centres de Carré Sénart, Velizy2, Rosny2, Forum des Halles, Parly2 et tous les jours du 28 août au 12 septembre aux Quatre Temps).

La dotation totale est égale à 24.300 € et décomposée comme suit : 3 gagnants par centre et par jour.

Chaque gagnant se verra attribuer 100 € :

- Soit en carte cadeaux valable, jusqu'à la date limite indiquée, dans les boutiques des centres Velizy2 et Parly2 (selon la liste des boutiques acceptant les chèques ou cartes cadeaux).
- Soit réglés directement en CB dans la boutique choisie par le gagnant parmi les boutiques participantes des centres de Carré Sénart, Parly2, Rosny2, Forum des Halles. A cet effet, le numéro de téléphone du régisseur de l'opération sera mentionné sur l'attestation de gagnant, qui sera donnée par la fée. Les gagnants devront appeler ce régisseur, lequel se déplacera jusqu'aux boutiques participantes choisies par les gagnants pour bénéficier des 100 € de dotation. L'appel du régisseur par chaque gagnant devra être effectué le jour même, dans un délai n'excédant pas une heure après la remise de l'attestation susvisée, et en tout état de cause avant la fermeture du centre commercial.

Les dotations définies ci-dessus ne pourront faire l'objet d'aucune contestation et ne pourront en aucun cas être remplacés par d'autres prix.

ARTICLE 4 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS ET ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Les gagnants seront désignés via les critères suivants : leur emplacement dans le centre (devant la boutique X) à un instant T (heure et minute). La liste des boutiques, correspondant à chaque emplacement dans les 6 centres, est ci-après annexée (ANNEXE 1).

La fée avisera chaque gagnant de son gain et lui remettra une attestation de gagnant, sur laquelle figure au dos un extrait du présent règlement

Le simple fait de participer au jeu, notamment d'être désigné comme gagnant et d'accepter cette qualité et le lot afférent, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 5 : LITIGES ET RESPONSABILITÉS

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter ou à en modifier les conditions. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

L'Organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Toute interruption du présent jeu ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant qui sera déposé en l'étude de SCP Noël AGNUS et Raynald PARKER avant sa publication.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de l'utilisation, voire du négoce du prix par le gagnant.

En cas de litige relatif à l'interprétation et l'exécution du présent règlement de jeu, l'organisateur, recherchera une solution amiable du litige avec le(s) participant(s). A défaut de règlement amiable, toute contestation est de la compétence des tribunaux judiciaires.

ARTICLE 6 : DEPOT ET COMMUNICATION DU PRESENT REGLEMENT DE JEU

Le règlement complet est consultable dans les kiosques accueil des 6 centres commerciaux suivants : Carré Sénart, Velizy2, Rosny2, Forum des Halles, Parly2, Les Quatre Temps sur simple demande. Il peut également être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à : U2M, 7 place du Chancelier Adenauer, CS 31622 - 75 772 PARIS Cedex 16. Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur.

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Noël AGNUS et Raynald PARKER Huissiers de Justice associés, 11 quai Anatole France, 75007 PARIS.

ANNEXE 1 : LISTE DES EMBLEMES PAR CENTRE :

Supprimé : .

Les Quatre Temps	Rosny 2	Vélizy 2	Forum des Halles	Parly 2	Carré Sénart
Auchan	BERSHKA	1.2.3	André	Apostrophe	Arteum
Auchan	BERSHKA	7 Camicie	Bata	Atmosphère	Bam's
C&A	BIJOUX BRIGITTE	Aigle	Bershka	BHV niveau haut	Bonobo
C&A	C&A	André	Bershka	Camaieu	Caroll
C&A	C&A	Burton	Brice	cyrillus	Carrefour
café coton	C&A	Cache Cache	Celio	Cyrillus	Celio
café coton	COURIR	Camaieu	Esprit	Du bruit dans la cuisine	Claire's
café coton	COURIR	Caroll	Esprit	funny	Cultura
Castorama	COURIR	Catimini	Etam	go sport	Ekyog
Castorama	DIM	Chattawak	Fnac	Grand Optical	ESPRIT
Castorama	DIM	Claire's	Fnac	grand optical	First Madison
Desigual	ESPRIT	Comptoir des cotonniers	Gap	Guérin	Flunch
Desigual	ESPRIT	Coup de Foudre	H&M	Hédiard	GAP
First madison	ETAM	Darty	H&M	Jules	H&M
First madison	ETAM	Didier Guerin	Habitat	Jules	IKKS Junior
First madison	ETAM	Ekyog	Jennyfer	Kookai	Intersport
k10	GO SPORT	El Rancho	Jules	Lancel	Kiabi
k10	GO SPORT	Etam Lingerie	L'oreille Cassée	Lenôtre	La Croissanterie
k10	GO SPORT	FNAC	Maisons du monde	mac do	Les trois brasseurs
Mac	GUESS	Fnac Eveil & Jeux	Maisons du monde	mac do	Levi's
Mac	GUESS	Fossil	Mango	mac do	Mango
Mac	H&M	Gentleman Farmer	Mango	MCS	Paul
Mango	H&M	Illy Café	Marionnaud	Mexx	Petit Bateau
Mexx	JENNYFER	Jennyfer	Naf Naf	Pablo	Pizza Pai restaurant
PC technology	LACOSTE	Lacoste	Nature & Découvertes	Pablo	Princesse Tam Tam
PC technology	PIMKIE	Mezzo di Pasta	New Look	Pablo	Promod
Potiron	PIMKIE	Minelli	New Look	place du marché	Quicksilver
Potiron	PROMOD	Naf Naf	New Look	place du marché	Sakamoa
Potiron	PROMOD	Open House	Nocibé	place du marché	Sephora
pull & bear	PULL AND BEAR	Or du temps	Nocibé	printemps haut	Sinequanone
pull & bear	PULL AND BEAR	Passionnata	San Marina	printemps niveau haut	Sport 2000
Smartbox	SEPHORA	Petit Bateau	Sephora	quick	Surcouf
Smartbox	SEPHORA	Pizza Del Arte	Shoe Store	Tresor extension	Timberland
Smartbox	SEPHORA	Princesse TamTam	Starbucks	Weill	Trésor
tommy hilfiger	SINEQUANONE	Toys'r'us	Tally Weijl	western deluxe	Undiz
tommy hilfiger	SINEQUANONE	Undiz	Tempka	western deluxe	Vert Baudet
tommy hilfiger	ZARA	Vertbaudet	Undiz	Zara	Virgin
toys r us	ZARA	Victor Victoria	We	zinc café	Xanaka
toys r us	ZARA	Zara	Yves Rocher	zinc café	Zara
undiz					
undiz					
undiz					
Virgin					
Virgin					
Virgin					
zara home					
zara home					